



Collège médical  
Grand - Duché de Luxembourg

## RAPPORT D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2011

Composition du Collège médical en 2011:

Président :	<b>Dr Pit BUCHLER</b> , médecin
Vice-Président:	<b>M. Georges FOEHR</b> , pharmacien
Secrétaire:	<b>Dr Roger HEFTRICH</b> , médecin
Trésorier:	<b>Dr Joseph STEICHEN</b> , médecin
Secrétaire adjoint:	<b>Dr Jean-Paul SCHWARTZ</b> , médecin
Trésorier adjoint:	<b>Dr Marthe KOPPES</b> , médecin
Présidents honoraires :	<b>Dr Georges ARNOLD</b> <b>Dr Paul ROLLMANN</b> <b>Dr Jean FELTEN</b>

### Membres effectifs:

Mesdames les Docteurs Martine GOERGEN ép. AZAGRA, Marthe KOPPES, Messieurs les Docteurs Pit BUCHLER, Carlo FABER, Roger HEFTRICH, Chrétien JACOBY, Jean-Paul SCHWARTZ et Joseph STEICHEN, médecins.

Messieurs les Docteurs Dominique CHAMPEVAL et Paul NILLES, médecins-dentistes.

Messieurs Georges FOEHR, Serge OTH (démissionnaire au cours de l'année 2011) et Camille GROOS (en remplacement de M. OTH.), pharmaciens

### Membres suppléants:

Mesdames les Docteurs Marie-Anne BISSDORFF ép. ROUKOZ et Anne-Marie MANDRES-PROBST, Messieurs les Docteurs Gaston BUCK, Pit DUSCHINGER (démissionnaire au cours de l'année 2011), Pierre KAYSER (démissionnaire au cours de l'année 2011), René KONSBRÜCK, Jean-Paul LEDESCH, Jean-Claude LENERS, médecins.

Messieurs les Docteurs Germain BECKER (démissionnaire au cours de l'année 2011), Nicolas BRESSON, médecins-dentistes.

Monsieur Alain AREND, pharmacien.

Secrétaires administratifs: Madame Patricia SCHROEDER, Madame Cathy CORDEIRO (à partir du 15 mai 2011)

Monsieur Paul LINCKELS (jusqu'au 31 janvier 2011) Madame Michèle CLEMANG (jusqu'au 30 avril 2011) Madame Edith WEBER (jusqu'au 31 décembre 2011)

Conseillère juridique : Madame Valérie BESCH.

## Introduction

Afin de faciliter les observations et comparaisons, le présent rapport d'activité procède d'après les mêmes schémas et rubriques comme pour les rapports d'activité annuelle précédents.

Les chiffres et les pourcentages figurant entre parenthèses correspondent à l'année précédente et permettent au lecteur attentif de constater des progressions respectivement des régressions dans les différents chapitres par rapport à l'année précédente.

En 2011, afin de traiter les nombreux dossiers, le Collège médical s'est réuni

- 39 (40) fois en séance de travail et
- 4 (3) fois en assemblée générale

Ont été enregistrés

- 3072 (3259) courriers entrants
- 2040 (2331) courriers sortants.

## Résumé des rubriques

- I) Avis sur des projets de loi et des règlements grand-ducaux et des règlements ministériels
- II) Avis sur les nouvelles nomenclatures des actes et services pris en charge par l'assurance maladie
- III) Consultations et avis juridiques
- IV) Discussions, propositions et avis sur des questions particulièrement importantes soulevées au fil de l'année 2011
- V) Analyses de contrats d'association de remplacement, de location et de stage de formation ainsi que contrats d'agrégation avec des établissements publics.
- VI) Examens des demandes d'autorisation d'exercer, de stage et de remplacement et de prestations de service, de port de titre de formation ou de titre académique
- VII) Avis au sujet des candidatures pour pharmacies vacantes
- VIII) Litiges, plaintes diverses et affaires disciplinaires
- IX) Examens de textes d'annonces, d'en-tête de lettres et de plaques professionnelles
- X) Entrevues
- XI) Relations internationales
- XII) Divers



## ACTIVITES DU COLLEGE MEDICAL

### I) Avis et/ou discussions sur des projets de loi, des règlements grand-ducaux et des règlements ministériels.

Projets de loi:	2 (02)
Projets de règlements grand-ducaux:	15 (06)
Projet de règlement ministériel:	1 (00)
Autres	2 (?)
<b>Total:</b>	<b>20 (08)</b>

Sont énumérés ci-après les projets qui ont retenu plus particulièrement l'attention du Collège médical:

- avant-projet de règlement grand-ducal modifiant l'annexe du règlement grand-ducal modifié du 4 mars 1974 concernant certaines substances toxiques
- discussion sur l'avant-projet de loi relative à la création de la profession de psychothérapeute
- nomination des membres du comité directeur prévu à l'article 3 du règlement grand-ducal modifié du 26 mai 2004 déterminant les conditions d'accès, les études ainsi que les conditions de réussite à la formation spécifique en médecine
- avis sur l'Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 14 décembre 2000 concernant la protection de la population contre les dangers résultant des rayonnements ionisants (Directive 2009/71/CE) (E110470)
- avis sur - l'avant projet de règlement grand-ducal fixant la liste des spécialités en médecine et médecine dentaire reconnues au Luxembourg;
- avis sur l'avant projet de règlement grand-ducal fixant la procédure à suivre pour obtenir l'autorisation d'exercer les professions de médecin, de médecin-dentiste et de médecin-vétérinaire
- avis sur l'avant-projet de loi relatif aux droits et obligations du patient
- avis sur l'Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 14 décembre 2000 concernant la protection de la population contre les dangers résultant des rayonnements ionisants (Directive 2009/71/CE) (E110470)
- avis sur les droits d'auteur: Loi du 18.04.2011
- avis sur le projet de règlement ministériel modifiant le règlement ministériel du 14 février 2006 déterminant certaines exigences techniques relatives au sang et aux composants sanguins
- avis sur le projet de règlement grand-ducal relatif au fonctionnement de la Commission de nomenclature des actes et services pris en charge par l'assurance maladie
- avis sur le projet de règlement grand-ducal instituant un Conseil scientifique dans le domaine des soins de santé
- avis sur le projet de règlement grand-ducal du 21 juin 1993 relatif à la procédure de médiation prévue à l'article 69 du Code de la sécurité sociale
- avant-projet de règlement grand-ducal portant inscription de substances actives aux annexes I et IA de la loi modifiée du 24 décembre 2002 relative aux produits biocides (Directives 2011/10/UE, 2011/11/UE, 2011/12/UE, 2011/13/UE) ;
- avant-projet de règlement grand-ducal portant inscription d'une substance active à l'annexe I de la loi modif. du 24 décembre 2002 relative aux produits biocides (Directive 2011/71/UE) ;

- avant-projet de règlement grand-ducal portant inscription de substances actives à l'annexe I de la loi modifiée du 24 décembre 2002 relative aux produits biocides. (Directives 2011/78/UE, 2011/79/UE, 2011/80/UE et 2011/81/UE)

Remarque : les 3 avant-projets précédents sur les produits biocides portent à chaque fois sur des substances différentes

- avis sur le projet de règlement grand-ducal concernant le médecin référant
- demande avis projet règlement grand-ducal déterminant les modalités de calcul de la base de remboursement des médicaments substituables
- recommandation 45-2011 du Médiateur conc. l'institution d'un organe de surveillance auprès des ordres prof. et autres prof. libérales
- projet de règlement grand-ducal déterminant en application de l'article 35 de la loi du 16 décembre 2011 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour 2012, les adaptations à apporter aux coefficients de la nomenclature des laboratoires d'analyses médicales et de biologie clinique et modifiant le règlement grand-ducal modifié du 19 mars 1999 concernant la nomenclature des actes et services des laboratoires d'analyses médicales et de biologie clinique pris en charge par l'assurance maladie



## **II) Avis sur les nouvelles nomenclatures des actes et services pris en charge par l'assurance maladie.**

En 2011 3 (2) avis positifs ont été émis :

- Projet de règlement grand-ducal déterminant en application de l'article 35 de la loi du 16 décembre 2011 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour 2012, les adaptations à apporter aux coefficients de la nomenclature des laboratoires d'analyses médicales et de biologie clinique et modifiant le règlement grand-ducal modifié du 19 mars 1999 concernant la nomenclature des actes et services des laboratoires d'analyses médicales et de biologie clinique pris en charge par l'assurance maladie ;
- Recommandation concernant la nomenclature des actes et services des masseurs-kinésithérapeutes et masseurs pris en charge par l'assurance maladie ;
- Recommandation concernant l'adaptation de la nomenclature des médecins, chapitres 6, gynécologie et 7 anesthésie-réanimation



### **III) Consultations et avis juridiques.**

Compte tenu du nombre des plaintes, de leur complexité et du contentieux disciplinaire susceptible d'en résulter, la tâche du conseil juridique du Collège médical a été augmentée à 40 heures/semaine.

Cette tâche est exercée par Mme Valérie BESCH qui a collaboré à 18 instructions d'affaires, dont 5 ont été portées devant le Conseil de Discipline et 2 devant le Conseil supérieur de Discipline.

La conseillère juridique a en outre contribué à la rédaction de plus de 200 courriers sortants, en rapport avec des questions d'ordre juridiques.

Suite à l'engagement d'un conseil juridique interne, le Collège médical n'a pas eu recours à une assistance juridique externe en 2011.



### **IV) Discussions, propositions et avis sur des questions particulièrement importantes soulevées au fil de l'année 2011.**

- Directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles
- Code de déontologie des médecins et médecins-dentistes
- Code de déontologie des pharmaciens
- Loi relative au Collège médical
- Loi modifiée concernant l'exercice des professions de médecin, de médecin-dentiste et de médecin-vétérinaire
- Publicité sur les sites internet en « .lu » et sites en « .non-lu »
- Recommandation n° 45-2011 du médiateur national relative à l'institution d'un organe de surveillance auprès des ordres professionnels et d'autres professions libérales



### **V) Analyse de contrats d'association, de remplacement, de location et de stage de formation ainsi que contrats d'agrément avec des établissements publics.**

(48) 32 contrats d'association entre médecins, respectivement médecins-dentistes et (2) 0 contrats d'agrément entre un établissement publique et des médecins, (1) 1 contrat de remplacement, (0) 4 contrats de location et (0) 0 contrat de stage de formation ont été soumis pour avis au Collège médical.



## VI) Examens de demandes d'autorisation d'exercer, de stage et de remplacement, de demandes de port de titres de formation ou de titres académiques et de déclaration de prestation de service

### A) Demandes d'autorisation d'exercer, de port de titres licites de formation et de titres académiques :

<b>1. médecins généralistes:</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
Avis favorables candidats lux.	07	13	14	15	15
Avis favorables candidats étrangers	22	36	28	18	20
Avis défavorables candidats lux.	00	00	00	00	00
Avis défavorables candidats étrangers	07	06	02	03	4
<b>Total des avis émis:</b>	<b>36</b>	<b>45</b>	<b>44</b>	<b>36</b>	<b>39</b>

<b>2. médecins spécialistes:</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
Avis favorables candidats lux.	22	08	16	16	20
Avis favorables candidats étrangers	100	82	84	67	63
Avis défavorables candidats lux.	00	00	00	00	00
Avis défavorables candidats étrangers	04	01	01	09	4
<b>Total des avis émis:</b>	<b>126</b>	<b>91</b>	<b>101</b>	<b>92</b>	<b>107</b>

<b>3. médecins dentistes:</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
Avis favorables candidats lux.	05	07	03	03	03
Avis favorables candidats étrangers	35	24	31	37	27
Avis défavorables candidats lux.	00	00	00	00	00
Avis défavorables candidats étrangers	01	00	00	00	00
<b>Total des avis émis:</b>	<b>41</b>	<b>31</b>	<b>34</b>	<b>40</b>	<b>30</b>

<b>4. pharmaciens</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
Avis favorables candidats lux.	08	05	05	08	09
Avis favorables candidats étrangers	19	13	19	12	30
Avis défavorables candidats lux.	00	00	00	00	00
Avis défavorables candidats étrangers	00	00	00	00	00
<b>Total des avis émis:</b>	<b>27</b>	<b>18</b>	<b>24</b>	<b>20</b>	<b>39</b>

### B.) Demandes de port de titres de formation

(44) 45 demandes pour porter un titre de formation ont été avisées favorablement.

(07) 04 demandes pour porter un titre de formation supplémentaire ont été avisées défavorablement, pour cause de non-conformité avec la législation en vigueur.

### C.) Demandes de port de titres académiques

(02) 06 demandes pour porter un titre académique ont été autorisées par le Collège médical et (00) 02 demandes ont été refusées par le Collège médical.

*Remarque : Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 14 juillet 2010 relative à l'exercice des professions médicales, l'autorisation du port d'un titre académique est de la compétence du Collège médical.*

### D) Demandes d'autorisation de stage (MEVS = médecins en voie de spécialisation) et de remplacement :

	2007	2008	2009	2010	2011
Autor. MEVS candidats lux.	40	50	44	78	70
Autor. MEVS candidats étrangers	134	150	143	169	160
Refus MEVS candidats lux.	00	00	00	00	00
Refus MEVS candidats étrangers	00	00	00	00	00
Autor. de remplacements cand. lux.	40	33	24	09	5
Autor. de remplacements cand. étrangers	56	55	39	18	10
Refus de remplacements cand. lux.	00	00	00	00	00
Refus de remplacements cand. étrangers	01	00	00	00	00
<b>Total des avis émis:</b>	<b>271</b>	<b>288</b>	<b>250</b>	<b>274</b>	<b>245</b>

### E) Prestations de service d'un médecin ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne établi dans un autre Etat membre :

En 2011 le Collège médical a reçu de nombreuses déclarations de prestation de service qu'il a transmis à la Caisse Nationale de Santé, pour les faire valider, afin que les patients soient remboursés.

Le Collège médical a vérifié 53 (62) déclarations de prestation de service.

Dans beaucoup de cas, l'attestation certifiée conforme d'honorabilité et de moralité professionnelle et/ou le certificat d'inscription au registre professionnel du pays d'origine faisait défaut ou présentait une date d'établissement périmée, de sorte que le Collège médical était obligé d'intervenir.



## VII) Avis au sujet des candidatures pour pharmacies vacantes.

Au cours de l'année 2011, 7 (3) avis ont été élaborés pour les concessions de pharmacies devenues vacantes à Schiffange, Hesperange, Esch/Alzette, Dudelange, Merl, Mamer, Kayl.



## VIII) Litiges, plaintes diverses et affaires disciplinaires.

### a) Litiges, plaintes diverses

111 (148) plaintes ont fait l'objet d'examen et de décisions.

Pour le détail des plaintes il y a lieu de se référer au tableau et aux explications ci-après.

<b>Litiges, plaintes diverses :</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
1) Médecin c/ médecin respect. pharmacien c/pharmacien	14	11	16	18	10
2) Patient resp. établiss. Public c/ médecin	88	86	132	120	101
3) Médecin c/ patient	00	00	00	01	00
4) Collège médical c/ médecin	01	00	00	05	00
5) Patient resp. médecin c/ établissement public	02	01	04	04	00
6) Divers	10	00	00	00	00
<b>Totaux:</b>	<b>115</b>	<b>98</b>	<b>152</b>	<b>148</b>	<b>111</b>

### Explications:

Sur l'ensemble des 111 (148) plaintes retenues, il y a lieu de préciser que

- 15 (17) plaintes concernaient des problèmes de tarification ;
- 15 (09) plaintes concernaient des problèmes en rapport avec le service de garde et de remplacement ;
- 22 (18) plaintes concernaient des contestations de certificats médicaux y compris les certificats de complaisance ;
- 20 (34) plaintes concernaient des contestations des traitements médicaux/dentaires administrés ;
- 29 (50) plaintes concernaient des accusations au niveau du comportement humain/professionnel d'un médecin, médecin-dentiste ou pharmacien visé ;
- 10 (20) plaintes diverses.

### b) Affaires disciplinaires :

- 18 (15) entrevues pour instruire dans 12 (10) affaires disciplinaires dont 5 (08) déferées au Conseil de discipline.
- 05 (08) saisies du Conseil de discipline du Collège médical
- 02 (02) saisies du Conseil supérieur de discipline du Collège médical



## **IX) Examens de textes d'annonces, d'en-tête de lettres et de plaques professionnelles.**

20 (40) annonces ont été avisées favorablement.

7 (16) annonces ont été soit avisées défavorablement soit retournées au demandeur accompagnées par des recommandations à respecter.

Le Collège médical est intervenu 12 fois pour rappeler aux médecins la réglementation en vigueur en ce qui concerne le port de titres.



## **X) Entrevues**

Dans le cadre des procédures en vue de l'obtention du droit d'exercer le Collège médical a eu 175 (190) entrevues avec les candidats médecins, médecins-dentistes et pharmaciens dont 41 (41) luxembourgeois et 153 (149) non-luxembourgeois pour les informer sur la législation et les réglementations en vigueur.

Par ailleurs le Collège médical a participé ou organisé 72 (64) entrevues diverses dont une partie est énumérée ci-après:

- L'entrevue avec le Ministre de la Santé sur les questions diverses dans l'intérêt de la profession;
- L'entrevue avec M. SCHWEBAG, juriste du Ministère de la Santé concernant les travaux d'élaboration du Code de Déontologie des Pharmaciens ;
- L'entrevue avec la Patientevertriebung asbl, sur les pistes de réflexions/ solutions permettant d'améliorer les relations entre le corps médical et les patients ;
- L'entrevue avec M. Paul SCHMIT, le nouveau Président de la CNS,
- L'entrevue avec M. Gérard LOMMEL, Président de la Commission Nationale de la Protection des Données, portant sur les modalités de mise en place de dossier médical électronique ;
- 11 entrevues avec des patients formulant des doléances à l'égard un médecin, respectivement un médecin-dentiste



## **XI) Relations internationales**

### ***A) Conférence Européenne des Ordres des Médecins et des Organismes d'attributions similaires (CEOM).***

Comme dans le passé le Collège médical participait à la réunion de la « Conférence Européenne des Ordres des médecins et des Organismes d'attributions similaires » le 11 juin à KOS/Gr, où il était représenté par 3 de ses membres.

### ***B) Federation of European Dental Competent Authorities & Regulators (FEDCAR) précédemment connu sous le nom « Conférence des Ordres et organismes assimilés des praticiens de l'art dentaire européens (CODE) ».***

Le Collège médical était présent et représenté aux réunions de la « Federation of European Dental Competent Authorities & Regulators » qui a été créé, et dont les nouveaux statuts ont été approuvés lors de la réunion du 4 juin 2010 à PARIS.

Cette fédération remplace désormais la « Conférence des Ordres et organismes assimilés des praticiens de l'art dentaire européens ».

Le Dr Paul NILLES a représenté le Collège médical à la réunion à DUBROVNIK du 6 et 7 mai 2011 et à PARIS le 24 novembre 2011.

### ***C) Projet européen concernant les services de santé.***

En 2011 les travaux relatifs au projet européen sur les services de santé (pour médecins, médecins-dentistes, pharmaciens, ...) se sont poursuivis.

Comme à son habitude, le Collège médical a participé et s'est fait représenter par Monsieur le Pharmacien Georges FOEHR, Vice Président, lors des discussions importantes au niveau européen notamment la mise en place d'une carte professionnelle européenne de santé (HPRO), la mobilité des professionnels en Europe, la question de la connaissance indispensable de la langue (ou des langues) de l'Etat membre d'accueil.

### ***D) Groupe de travail « SAAR-LOR-LUX-RHEINLAND/PFALZ » pour médecins-dentistes.***

Le Collège médical a assisté 01 (01) fois dans l'année 2011 à une réunion du groupe de travail « SAAR-LOR-LUX-RHEINLAND/PFALZ » (12 octobre 2011).

### ***E) Parlement Européen / Commission Européenne***

En 2011, le Collège médical a aussi participé aux travaux de la Commission Européenne portant sur l'évaluation de la directive 2005/36/CE relative aux qualifications professionnelles (BRUXELLES).

### ***F) Divers :***

Les Drs NILLES et CHAMPEVAL ont participé au « Saarländischer Zahnärztetag » en date du 18 septembre 2011



## **XII) Divers.**

### ***A) Edition de l'Info-Point***

Comme déjà en 2007, 2008, 2009 et 2010, le Collège médical a publié en 2011 deux numéros de son bulletin Info-Point, en janvier et en juillet.

L'Info-Point donne des recommandations, conseils et avis aux médecins, médecins-dentistes et pharmaciens et traite de divers sujets du domaine de la santé.

Le bulletin est transmis par voie postale à tout inscrit auprès du Collège médical et est publié aussi sur le site internet du CM.

### ***B) Révision du Code de déontologie médicale et création d'un Code de déontologie des pharmaciens***

Au sein du Collège médical deux groupes de travail se sont réunis à de multiples reprises, un groupe de travail de médecins et médecins-dentistes pour travailler à la révision du Code de déontologie médicale et un groupe de travail de pharmaciens pour élaborer un premier Code de déontologie des pharmaciens.

En 2011 le nouveau Code de déontologie pour pharmaciens a été publié (<http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2011/0160/index.html>) et l'actualisation du Code de déontologie médicale a pu être finalisée et transmise au Ministre de la Santé pour avis en décembre 2011.

### ***C) Actions contre la publicité illicite et tapageuse***

En 2011, le Collège médical est intervenu à diverses reprises auprès de personnes ou organismes n'appartenant pas au corps médical pour leur rappeler la législation concernant des activités relevant de la compétence exclusive du médecin ou du médecin-dentiste.

Dans le même ordre d'idées, le Collège médical a dû également rappeler les dispositions prévues par le Code de Déontologie médicale ou pharmaceutique à des médecins, médecins-dentistes et pharmaciens installés ou en voie d'établissement au Grand-Duché du Luxembourg

### ***D) Mise à jour régulière du site Internet [www.collegemedical.lu](http://www.collegemedical.lu).***

La configuration du site internet n'a pas changé en 2011 à part les mises à jour nécessaires. (Inscriptions, recommandations,...).

Des travaux en vue d'une révision complète du site ont été entamés, le nouveau site est prévu pour le premier semestre 2012.

### ***E) Création d'une commission de médiation/conciliation.***

Les discussions débutées déjà en 2002 quant à la création d'une commission de conciliation ou de médiation n'ont connu aucun développement nouveau en 2011.

Une telle commission aurait la finalité de régler ou d'apaiser le conflit en vue d'un accord amiable ou toute autre solution satisfaisante pour le patient et le médecin.

***F) Décisions rendues par le Conseil de discipline et le Conseil supérieur de discipline du Collège médical***

En 2011, le Conseil de discipline a prononcé des avertissements à l'encontre de deux médecins-dentistes.

Une décision d'irrecevabilité pour les poursuites engagées à l'encontre d'un médecin spécialiste a également été rendue suite à la saisine du Conseil de discipline.

Le Conseil Supérieur de discipline a prononcé 01 (01) suspension d'exercer la médecine dentaire pour un terme de 1 mois et confirmé une décision d'avertissement rendue en première instance par le Conseil de discipline.

